



Discours

Décision Modificative

4^{ème} réunion 2018

de l'Assemblée départementale

17 octobre 2018

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je salue bien sûr l'ensemble des services, des partenaires, des représentants de la presse et l'ensemble des personnes ici présentes.

Il s'agit de la 4^{ème} réunion de l'année, après celles du 13 mars consacrée aux orientations budgétaires, des 4 et 5 avril consacrée au vote du BP et du 27 juin concernant l'adoption du compte administratif.

La réunion d'aujourd'hui comporte en plus de l'examen des Décisions Modificatives du Budget principal et des budgets annexes, diverses décisions traditionnelles en matière financière (admission en non valeur...) et également l'examen de 31 autres dossiers.

Les rapports et convocations vous ont été adressés le 4 octobre dernier, soit dans le délai réglementaire de 12 jours.

Comme d'habitude, les documents étaient consultables en ligne à compter de la même date.

Les commissions d'étude concernées par le présent ordre du jour se sont réunies du 8 au 12 octobre.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 57 de notre règlement intérieur, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la 2^{ème} réunion relative au BP 2018.

Ce document a été mis en ligne sur le site Intranet.

S'il n'y a pas d'opposition, je considère qu'il est adopté.

Il convient également de désigner notre secrétaire de séance, Mathieu Albugues, s'il en est d'accord ?

Je précise par ailleurs que je dispose des pouvoirs suivants :

- M. Henryot à Mme Baulu

Je constate donc que le quorum légal est largement atteint pour pouvoir délibérer.

Je précise que j'ai reçu une motion présentée par Pierre Mardegan, concernant le volontariat des sapeurs pompiers.

J'ai également reçu un amendement proposé par la 3^{ème} Commission concernant la composition des comités d'attribution du FAJ, amendement que j'ai fait déposer sur vos tables.

L'Assemblée sera donc amenée à statuer dans les conditions fixées par les articles 48 et 49 du règlement intérieur, à savoir :

- après renvoi en fin de séance à la Commission des Voeux qui se prononcera sur la

recevabilité de la motion,

- lors de l'examen du rapport relatif au FAJ, pour l'amendement proposé par la 3ème Commission.

Je précise également que j'ai reçu 3 demandes de vote au scrutin public par appel nominal concernant le vote de la DM (rapport n°11), la modification des critères de répartition du fonds de péréquation des droits d'enregistrement (rapport n° 20), et la modification de la politique concernant les classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques (rapport n°43).

Vous avez également sur vos tables pour votre information, copie du courrier que j'ai adressé au Ministre de l'Agriculture, concernant la suppression de l'allègement des cotisations sociales pour l'emploi saisonnier des travailleurs occasionnels, demandeurs d'emploi (TO-DE).

Il s'agit en effet, d'une mesure qui concerne l'équilibre économique du secteur agricole départemental, mais aussi l'emploi et, plus largement, le domaine social.

Les choses ont évoluées tout récemment sur ce sujet, puisqu'un amendement a été déposé à l'Assemblée Nationale, visant à retirer cette mesure de suppression de l'exonération et que celui a été retenu par la commission des affaires sociales.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, je voudrais évoquer deux autres sujets qui n'ont d'ailleurs aucun rapport entre eux :

Le 1er concerne l'épisode tragique que vivent nos voisins d'Occitanie, dans l'Aude et dans les autres départements du versant méditerranéen,

Le SDIS 82 a été sollicité lundi à 4 heures du matin par le centre opérationnel de l'État Major de la zone de défense et de sécurité « sud ».

21 sapeurs pompiers et 6 véhicules ont été immédiatement mobilisés.

Ces sapeurs pompiers issus de 12 centre différents de notre département et du SDIS, ont participé dès leur arrivée, à la mise en sécurité des populations, à la protection des biens et à la remise en état des lieux publics (écoles, salles polyvalentes...).

A priori leur mission pourrait se prolonger jusqu'au 21 octobre.

Nous leur adressons bien sûr toute notre reconnaissance et notre soutien comme nous adressons toute notre sympathie et notre solidarité aux habitants et aux élus des territoires touchés.

Pour le second sujet, il s'agit d'une information que je souhaitais donner sur l'opération qui sera menée à l'occasion du centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale.

C'est une initiative prise initialement pour les collèges en accord avec la direction des services académiques départementaux, visant à éveiller et entretenir le devoir de mémoire à travers la pose d'une plaque commémorative dans les établissements.

Comme cela a été évoqué samedi dernier à Montbartier, à l'occasion de l'AG des Maires, M. Francis Labruyère, Président de l'Association m'a sollicité pour étendre cette initiative à l'ensemble des communes, qu'elles aient ou non une école maternelle ou primaire.

A travers l'Association départementale des Maires, ces plaques commémoratives seront donc très prochainement proposées à l'ensemble des communes.

J'en reviens donc à notre ordre du jour.

Comme pour les présentations budgétaires précédentes, je laisserai à notre collègue Gérard Hébrard, le soin de présenter la décision modificative.

Pour ma part, je souhaite seulement relever certains points.

Cette DM s'équilibre en dépenses et recettes réelles à 2 512 055 €, soit moins de 0,7 % du budget principal.

Le budget primitif était donc très représentatif du budget total 2018.

La présente DM se décompose ainsi en mouvements réels :

Investissement :

dépenses : 1, 10 M€ recettes : 50 000 €

Fonctionnement :

dépenses : 1, 41 M€ recettes : 2, 46 M€

Pour les recettes, celles-ci concernent quasi exclusivement les recettes de fonctionnement.

Il s'agit pour les mouvements les plus notables :

- d'une augmentation de 1, 5 M€ de DMTO et je vous rappelle que la prévision du BP avait été volontairement prudente, avec 25 500 000 €.

Nous sommes fin septembre à 21, 9 M€ en réalisations.

- une baisse parallèle de 589 000 € du fonds de péréquation des DMTO.

- une augmentation de 395 000 € de la DGF, qui porte à 40, 15 M€ la DGF 2018, soit à un niveau supérieur de 308 000 € par rapport au CA 2017 (+ 0, 77 %).

C'est la 1^{ère} hausse après 4 exercices de baisses significatives.

La DGF s'élevait en effet à :

- 50 M€ en 2013

- 48,9 M€ en 2014

- 46 M€ en 2015

- 43,1 M€ en 2016
 - 39,8 M€ en 2017
- et donc, elle s'élève à 40,15 M€ en 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles augmentent très légèrement, soit +1,244 M€.

L'évolution des dépenses d'aide sociale représente environ 2/3 de cette évolution, sachant que, tous chapitres confondus et hors charges de personnel, les dépenses totales d'aides sociales représentent 55 % du budget global de fonctionnement.

Les dépenses d'aide sociale sont donc quasi stables, étant précisé, concernant le RSA, que l'évolution constatée résulte des 3 facteurs suivants :

- la revalorisation réglementaire du montant du RSA (3 % en 3 fois depuis avril 2017), qui contrebalance la légère baisse du nombre de bénéficiaires,
- l'évolution de la composition des foyers,
- l'effet de la réforme des minimas sociaux prévoyant la mise en place de la révision trimestrielle en cas de changement de situation.

La gestion des enveloppes budgétaires affectées aux politiques sociales est donc maîtrisée, ce qui mérite d'être souligné.

Pour les dépenses d'investissement, il s'agit d'une inscription de 1,104 M€ supplémentaire, dont 752 000 € affectés aux programmes départementaux, 152 000 € aux programmes non départementaux et 200 000 € affectés en dépenses imprévues.

J'en profite pour confirmer à propos des dépenses de fonctionnement, notamment pour ceux qui étaient samedi dernier à Montbartier, que nous ne sommes pas le seul département d'Occitanie à avoir signé le pacte financier, puisqu'il y a aussi les départements de la Lozère, des Hautes Pyrénées et du Tarn.

Enfin concernant la dette, les emprunts prévus au Budget Primitif ont été réalisés auprès de la Banque Postale, au taux fixe de 1,55 % sur 20 ans.

L'encours total (dettes bancaires + PPP) net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques, s'élèvera au 31/12/2018 à 203 808 836 €.

Il était de 205 641 000 € fin 2017 et de 208 405 000 € fin 2014, soit un désendettement de 1,8 M€ par rapport à 2017 et 4,6 M€ par rapport à 2014.

Voilà ce que je voulais dire succinctement sur ce projet de DM proprement dit.

Parmi les autres dossiers, je souhaite m'arrêter en premier lieu sur la proposition de répartition

du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'enregistrement.

Il s'agit d'un fonds de péréquation institué en 1954, sur lequel sont versées les taxes perçues dans les communes de moins de 5000 habitants et dont la répartition relève du Conseil Départemental.

La Commission des Finances s'est penchée fin 2015 sur ce dossier, comme sur celui de la répartition du FDTP.

Ce dernier a fait l'objet le premier d'une révision mise en oeuvre en 2017, notamment pour satisfaire à l'urgence qui s'attachait à une mise en conformité réglementaire.

Je vous propose aujourd'hui de procéder à la révision des critères concernant le fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, selon les propositions arrêtées par la Commission des Finances fin 2015.

Du reste, la nécessité d'une révision des critères a été évoquée par certains membres de la Commission Permanente lors de la répartition du fonds 2017.

Les critères initiaux ont été fixés par le Conseil Général en avril 1955.

De nouveaux critères réglementaires avaient été fixés par la loi de finances rectificative de 2006.

Toutefois, ceux-ci n'ont été pris en compte par l'assemblée départementale que pour la fraction d'enveloppe excédant la répartition opérée l'année précédente.

De ce fait, et pour faire simple, la répartition opérée encore en 2017 était assurée pour une très large part (84%) sur les critères définis en 1955, qui faisaient notamment référence aux centimes additionnels.

La répartition proposée aujourd'hui, vise à répartir la totalité de l'enveloppe du fonds sur les critères réglementaires actuels (population, effort fiscal, dépenses d'équipement brut, longueur de voirie...).

Par ailleurs, comme pour le FDTP, un système de lissage sur 5 ans, est proposé pour réguler les effets de l'évolution.

Ainsi, dans la répartition proposée et compte tenu de la dotation à répartir, 98 % des communes voient leur dotation augmenter en 2018 par rapport à 2017.

Concernant notre action sociale, je souhaitais m'arrêter sur les propositions relatives à la représentation de l'Assemblée au sein des équipes pluridisciplinaires et du Fonds d'Aide aux Jeunes.

L'objectif est de désigner les élus « du territoire » et de renforcer ainsi l'encrage territorial en lien avec la nouvelle organisation mise en place.

Je pense que cette évolution ira dans le sens de la cohérence et de l'efficacité.

Au titre des dossiers relevant de la 3ème Commission, figure entre autres, la réhabilitation de la Maison des Solidarités de Castelsarrasin.

J'ai eu connaissance de certaines craintes exprimées par les agents concernés.

Je tiens à les rassurer sur la qualité des aménagements qui seront réalisés, aussi bien sur la 1ère que sur la 2ème tranche.

Je rappelle tout de même que la rénovation de la Maison des Solidarités de Castelsarrasin s'inscrit dans la continuité des projets menés sur les sites des « Chênes » et de « Labat » à Montauban, et du projet de la MDS de Montech, présenté par ailleurs.

Elle s'inscrit aussi dans la démarche qui consiste à occuper nos propres locaux plutôt que de recourir à la location.

Je pense que ce programme de remise à niveau était nécessaire, compte tenu de l'évolution de l'organisation des services ou de l'état des bâtiments, à l'instar du programme de rénovation des casernes de pompiers que nous avons entrepris sur l'ensemble du département.

C'est le parti que nous avons pris : adapter, remettre à niveau, réhabiliter et moderniser l'existant.

J'ai à l'esprit la virulence des critiques entendues sur la rénovation des archives départementales.

Dans son courrier du 1er août dernier, le service interministériel des Archives de France de la Direction Générale des patrimoines au Ministère de la Culture, nous confirme l'avis favorable sur le projet.

Ce service relève, dans ce courrier, que les travaux envisagés apporteront une amélioration réelle aux conditions de conservation, d'accueil du public et du personnel dans les bâtiments existants.

Il relève également l'urgence qui s'attache à la réalisation des travaux dans le bâtiment actuel.

Ainsi et sans écarter la prise en compte de quelques adaptations possibles, le projet a reçu d'ores et déjà, un avis favorable pour l'attribution d'une subvention.

Je pense que ces informations devraient être de nature à lever les inquiétudes exprimées sur le sujet !

Autre dossier sur lequel je souhaitais m'arrêter, il s'agit de la proposition de modification de la politique concernant les classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques.

Cette proposition comporte 3 volets :

- une proposition de modification de la liste des centres agréés par le Département, avec 3 nouveaux centres à Valras Plage et la Grande Motte en Méditerranée et Saint Lary Soulan dans les Pyrénées, en remplacement du centre de Mimizan, du chalet de Portet Puymorens géré par la ligue de l'enseignement et qui n'est plus mis à disposition pour l'accueil des classe de découverte, et de la Maison des Remparts de Montricoux, désormais réservée exclusivement au centre de loisirs de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

- une revalorisation de 20 % des aides aux écoles et collèges publics et privés.
Il s'agit de la revalorisation de l'ensemble des subventions accordées par nuitée et par élève pour les différents types de séjour.

- une revalorisation du barème des aides particulières aux élèves en difficultés, avec une double proposition :

- d'une part sur la revalorisation de 20 % du montant des aides accordées,

- d'autre part, sur le relèvement de 50 % du revenu de référence ouvrant droit aux aides particulières aux familles en difficultés.

Ces différentes mesures concernent l'ensemble des élèves en classe de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, soit plus de 5 000 enfants par an.

Comme je l'avais annoncé en juin dernier, ces mesures sont financées par redéploiement d'une partie du coût de fonctionnement du centre de Mimizan, qui accueillait environ 700 enfants par an en classes de découverte.

Concernant les classes de découverte, Mme la Présidente de la Commission Éducation et M. le Président de la Commission des Finances, m'ont fait part de souhaits évoqués en commission, concernant l'abaissement du seuil minimum des durées de séjours pour les collèges de 4 à 2 nuitées.

Pour ma part je suis ouvert aux évolutions et je souhaite donc que le sujet puisse être étudié par la 5ème commission, avec l'avis des services académiques concernant les incidences éventuelle sur le volet pédagogique des séjours.

De même, et comme je l'ai évoqué lors de notre session de juin, la 5ème commission pourrait, après le travail qu'elle vient de mener concernant les classes de découverte, pour lequel d'ailleurs elle doit être remerciée, se pencher sur la participation du département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics.

Cette réflexion déboucherait éventuellement sur des propositions à présenter dans le cadre du BP 2019.

Je n'oublie pas dans notre ordre du jour, la culture avec les propositions du plan d'actions concernant la politique d'aide aux acteurs culturels et les axes directeurs validés par la Commission culture et patrimoine.

Je n'oublie pas non plus, même s'il n'y a pas de rapport particulier sur ce sujet, le numérique avec le déploiement prochain de la fibre.

Les négociations sont actuellement menées sous l'égide de Jean-Philippe Bésiers dans le cadre de la délégation des services publics, l'objectif restant la couverture de à 100 % du territoire en 3 ans.

Avant d'un venir à l'ordre du jour, je voudrais vous préciser, concernant le personnel départemental, que le dialogue se poursuit avec les différents syndicats.

J'ai reçu ces derniers en fin de semaine dernière et encore avant hier et nous avons abordé l'ensemble des sujets en cours.

Du reste nous devons nous revoir prochainement à propos du CIA et du plan de convergence du RIFSEEP.

Je continue par ailleurs, à recevoir les agents de Mimizan, en lien avec la DRH, et la situation de chacun est et sera suivie avec la plus grande attention.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire en ouverture de cette séance et je passe donc la parole au rapporteur du 1^{er} dossier.